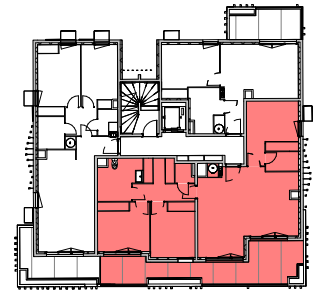


**Le SAINT GEORGES**  
Avenue Henry Dunant

Plan de repérage



R+2 - Appartement 202

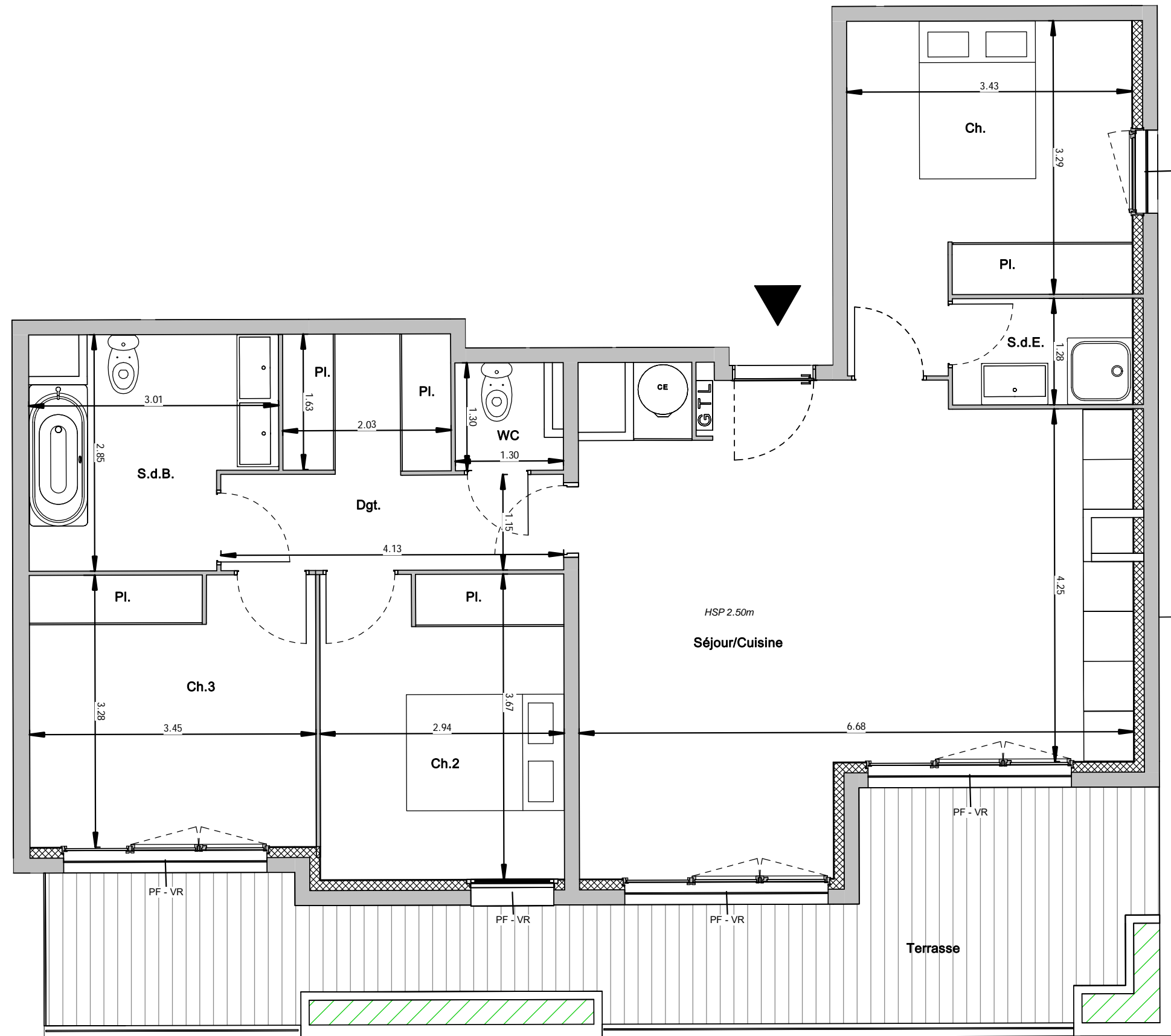
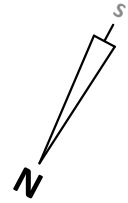
4 Pièces

Séjour/Cuisine	33.35 m <sup>2</sup>
Ch.	12.45 m <sup>2</sup>
Ch.3	11.25 m <sup>2</sup>
Ch.2	10.75 m <sup>2</sup>
Dgt.	8.10 m <sup>2</sup>
S.d.B.	7.25 m <sup>2</sup>
S.d.E.	2.80 m <sup>2</sup>
WC	1.50 m <sup>2</sup>
<b>Total int.</b>	<b>87.45 m<sup>2</sup></b>
Terrasse	23.30 m <sup>2</sup>
<b>Total ext.</b>	<b>23.30 m<sup>2</sup></b>
<b>Total</b>	<b>110.80 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE :**  
F : Fenêtre  
PF : Porte-Fenêtre  
FA : Fenêtre sur Allège  
VR : Volet Roulant  
VC : Volet Coulissant

**NOTA :**

- La disposition des équipements et ameublements est donnée à titre indicatif. La société se réserve la possibilité d'apporter à ce plan les modifications dues à des impératifs d'ordre ou de choix de mise en oeuvre technique ou administratifs.
- Les surfaces indiquées sont approximatives. Les retombées soffites, faux-plafond, canalisations et radiateurs ne sont pas toujours représentés sur ce plan.
- Les surfaces des différentes pièces intègrent les placards.
- L'emplacement de l'évier de cuisine devra être maintenu comme sur le plan.
- La tolérance est de 5% ou 0.05m.
- Gains assujetties à variation. Les plantations sont présentées à titre décoratif et à maturité.
- Les teintes définitives des façades seront choisies par l'architecte.
- Document non contractuel.
- Les haies sont à la charge des acquéreurs.



17/03/2023



Agence d'Architecture SPAGNOLO  
Architectes D.P.L.G - Urbanistes

